



**Ministère de la Santé
et des Services sociaux**

Deuxième portrait de l'itinérance au Québec

Orientations et démarches

ÉDITION

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document s'adresse principalement aux intervenants du réseau québécois de la santé et des services sociaux et n'est accessible qu'en version électronique à l'adresse :

msss.gouv.qc.ca

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

Bibliothèque et Archives Canada, 2018

ISBN : 978-2-550-80752-0 (version PDF)

Les photographies contenues dans cette publication ne servent qu'à illustrer les différents sujets abordés.
Les personnes y apparaissant sont des figurants.

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2018

INTRODUCTION

Dans son *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 – Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance*, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a réitéré son intention de relever le défi de mieux connaître les personnes en situation d'itinérance. Fort de la réalisation d'un premier portrait de l'itinérance au Québec en 2014, le MSSS a entrepris de dresser un deuxième portrait qui constituera un outil précieux permettant d'approfondir la compréhension de ce phénomène au Québec.

L'élaboration d'un tel portrait doit néanmoins être articulée de manière stratégique, de façon à déterminer les **données disponibles, utiles et suffisantes** devant être colligées, de même que la méthodologie optimale à déployer pour **avoir la lecture la plus juste possible** de la condition des personnes en situation d'itinérance et de celles à risque de l'être, **en tenant compte de toute la complexité inhérente à cette condition**.

Ce document vise à présenter globalement les orientations et la démarche menant à la réalisation du deuxième portrait, en précisant les différentes étapes et modalités qui y sont associées. De manière plus concrète, les objectifs poursuivis ainsi que les différents volets du portrait y sont exposés. Les orientations, les objectifs et la démarche présentés ici constituent les fondements du deuxième portrait de l'itinérance, ceux-ci seront revus et précisés selon l'avancement des travaux du comité consultatif associé au deuxième portrait. Il est à noter que la publication du deuxième portrait de l'itinérance au Québec est prévue en 2019-2020.

CONTEXTE

En 2009, en marge des travaux d'élaboration du *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a entrepris des démarches dans le but de produire un premier portrait de l'itinérance au Québec. Le MSSS a alors lancé un appel de propositions, en collaboration avec le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC).

Cet appel de propositions comportait deux axes : le portrait de l'itinérance et les enjeux du partage de l'espace public. Mentionnons au passage que cette question du partage de l'espace public a fait l'objet d'une recherche dont les résultats sont maintenant publiés¹.

Au départ, le portrait de l'itinérance devait porter sur onze villes ciblées. Il visait à mesurer l'ampleur du phénomène ainsi qu'à documenter les caractéristiques sociodémographiques des personnes en situation d'itinérance. Il devait également permettre de mieux connaître les facteurs de risque menant à l'itinérance, l'utilisation des services existants, certains éléments tels que les troubles mentaux, les conditions de santé physique, la présence de déficience intellectuelle ou physique et, enfin, les événements ayant un lien avec la judiciarisation. Les propositions déposées alors n'ont pas été retenues, car elles ne répondaient pas à l'ensemble des objectifs. Deux autres appels de propositions ont été lancés, mais aucune proposition n'a été déposée.

Après ces trois appels de propositions infructueux, le MSSS a entrepris, en 2010-2011, d'autres démarches afin d'explorer différentes avenues lui permettant d'établir le portrait de l'itinérance au Québec. Ainsi, diverses consultations portant sur les objectifs initiaux du portrait ont été menées auprès de deux organisations – soit l'Institut de la statistique du Québec et le Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale – et auprès de représentants des milieux décisionnels, de l'organisation régionale, des milieux communautaires et de la communauté scientifique. Elles ont mis en lumière la complexité de l'itinérance et les enjeux liés à la production du portrait de ce phénomène selon les objectifs initiaux.

À l'issue de ses démarches, le MSSS a conclu qu'il devait demander la collaboration d'experts dans le domaine pour réaliser son projet. Un comité de pilotage, composé d'experts venant de différents milieux (du secteur communautaire, des universités, du réseau public de la santé et des services sociaux et de divers ministères), a donc été formé. Il a reçu le mandat de guider le MSSS dans la définition du portrait de l'itinérance.

Dès lors, l'approche privilégiée s'est orientée vers le recours à des indicateurs, lesquels permettraient de suivre le phénomène de l'itinérance dans le temps et ultimement de l'inscrire dans une perspective de surveillance continue. Ainsi, le portrait de l'itinérance s'est dessiné à partir d'indicateurs répartis selon trois grandes catégories, soit : l'utilisation des lits d'urgence dans les ressources d'hébergement d'urgence (RHU); l'utilisation des lits de transition dans les

¹ Parazelli, M., et autres, 2013.

RHU et les autres ressources d'hébergement; et les déterminants structureaux de l'itinérance. Le portrait a été publié en 2014.

Avec la *Politique nationale de lutte à l'itinérance – Ensemble, pour éviter la rue et en sortir* et le *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 – Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance*, le MSSS a réitéré l'importance de bien documenter le phénomène de l'itinérance. Pour ce faire, réaliser un deuxième portrait de l'itinérance au Québec, en continuité avec le premier, est l'un des moyens privilégiés. Les orientations du deuxième portrait s'inspireront des apprentissages faits lors du premier et des autres recherches et dénombrements réalisés dans différentes régions sociosanitaires du Québec, dans les autres provinces canadiennes et à l'international depuis 2014.

Pour l'alimenter dans ses travaux, le MSSS a également financé, avec une subvention versée au FRQSC, la réalisation d'une recension des écrits nord-américains, européens et australiens sur la vigie et la surveillance de l'itinérance. Cet inventaire, réalisé sous la supervision de Roch Hurtubise, a été rendu disponible à l'automne 2017 et permettra, notamment, de déterminer les pratiques novatrices et transposables au Québec pour inspirer la suite des travaux pour le portrait québécois de l'itinérance et pour permettre de cerner l'ensemble des éléments à prendre en compte lors de l'élaboration du plan de surveillance. De ce fait, les informations qui découleront des activités de surveillance seront utiles à la prise de décision et à la planification sociosanitaire.

Soulignons par ailleurs que le gouvernement fédéral a amorcé en 2017 la planification d'un dénombrement ponctuel coordonné à l'échelle nationale (*Tout le monde compte 2018*), dont la mise en œuvre est prévue entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2018. Dans le cadre de son adhésion à la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI), le Québec a la possibilité de participer à ce dénombrement dans onze régions ciblées². Ce dénombrement constitue sans aucun doute une occasion d'étoffer le deuxième portrait de l'itinérance au Québec en contribuant, de concert avec l'ensemble des autres indicateurs retenus, à tendre vers une compréhension globale du phénomène de l'itinérance.

OBJECTIFS DU DEUXIÈME PORTRAIT DE L'ITINÉRANCE AU QUÉBEC

Le deuxième portrait de l'itinérance au Québec devrait permettre aux décideurs (à l'échelle nationale, régionale et locale) et aux intervenants de bénéficier de données solides en vue d'orienter leurs actions. Dans cette perspective, il poursuit quatre objectifs :

1. Accroître les connaissances à l'égard du phénomène (ex. : son ampleur, ses différentes formes, les lieux où il est présent, les caractéristiques et trajectoires des personnes qui vivent de telles situations, les facteurs de risque qui y sont associés);
2. Suivre son évolution dans le temps (comparaison avec certaines données du portrait de 2014² et création d'indicateurs et de mécanismes de suivi);
3. Documenter l'utilisation des services par les personnes en situation d'itinérance;
4. Soutenir l'établissement des priorités d'action répondant aux besoins des personnes déterminés par les milieux, en vue d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir et d'éviter leur passage à la rue ou d'en favoriser leur sortie.

Comme le deuxième portrait sur l'itinérance au Québec s'inscrit dans la continuité des orientations de la Politique nationale et du Plan d'action, les stratégies méthodologiques utilisées devront s'appuyer sur la définition de l'itinérance retenue, portant à la fois sur l'instabilité résidentielle et la désaffiliation.

Par ailleurs, le deuxième portrait sur l'itinérance au Québec devra être orienté vers une méthodologie complémentaire aux objectifs de surveillance du phénomène de l'itinérance de la Direction générale adjointe de la santé publique, permettant ainsi d'en alimenter les travaux.

Le deuxième portrait de l'itinérance au Québec constituera sans contredit un outil précieux pour soutenir la détermination des prochaines orientations gouvernementales en matière d'itinérance. L'ensemble des partenaires membres de la Table interministérielle en itinérance et leurs réseaux respectifs tireront profit de ces données.

VOLETS DU DEUXIÈME PORTRAIT

Le deuxième portrait de l'itinérance au Québec sera réalisé à partir d'une diversité d'indicateurs complémentaires provenant de sources de données variées. Ces informations permettront d'avoir une compréhension globale de l'itinérance, en tenant compte de certaines réalités particulières, dont celle des jeunes, des Autochtones et des femmes. Une approche méthodologique mixte, présentant des données qualitatives et quantitatives, sera préconisée pour enrichir le portrait.

² La possibilité de comparer certaines données du deuxième portrait avec des données des études de Fournier (1998 et 2001) sera explorée.

Cet exercice comprendra quatre volets qui viseront à :

1. documenter l'itinérance visible, grâce à des dénombrements dans onze régions du Québec;
2. documenter l'itinérance cachée, à l'aide d'un questionnaire qui pourra conduire par la suite à l'ajout de questions sur l'itinérance au sein d'une enquête sociale plus générale;
3. documenter l'utilisation des services par les personnes en situation d'itinérance, tant ceux du milieu communautaire que ceux des établissements du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que de certains partenaires intersectoriels;
4. approfondir nos connaissances à l'égard des personnes en situation d'itinérance, en documentant leurs caractéristiques, leur parcours ainsi que les facteurs sociaux et individuels associés à leur réalité.

Les questions ou indicateurs qui feront partie de chacun des volets ne sont pas encore entièrement définis puisqu'ils seront alimentés par la recension des écrits produite par M. Hurtubise et son équipe ainsi que par les réflexions des différents partenaires concernés (ex. : chercheurs, membres du comité consultatif). La démarche proposée témoigne cependant des intentions ministérielles à ce jour. Le seul volet pour lequel les orientations sont davantage définies est celui du dénombrement, puisqu'il fait l'objet d'une entente avec le gouvernement fédéral.

Voici une brève présentation de chacun des volets.

VOLET 1 : L'itinérance visible (dénombrements ponctuels)

Contexte :

Le gouvernement fédéral a encouragé l'ensemble des collectivités désignées de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) à participer au dénombrement ponctuel coordonné, intitulé *Tout le monde compte 2018*, qui se tiendra du 1^{er} mars au 30 avril 2018. Il s'agit d'un deuxième dénombrement coordonné des personnes en situation d'itinérance au Canada, le premier ayant été réalisé en 2016. Ce dénombrement est réalisé dans le but de soutenir les collectivités canadiennes dans la mesure des progrès dans la lutte à l'itinérance et de contribuer à une meilleure compréhension du phénomène de l'itinérance au Canada.

Compte tenu de l'intérêt du Québec à documenter le phénomène de l'itinérance et à en réduire l'ampleur, les démarches nécessaires ont été entreprises au printemps 2017 afin d'officialiser la participation du Québec à *Tout le monde compte 2018*. En août 2017, les gouvernements du Canada et du Québec ont conclu l'*Entente de financement concernant la mise en œuvre de dénombrements ponctuels au Québec dans le cadre de la Stratégie des partenariats de lutte*

contre l'itinérance. Cette entente vient baliser les modalités d'exercice et de financement du dénombrement de 2018.

Une contribution financière maximale de 750 000 \$ y est prévue afin de coordonner la planification, la préparation, la mise en œuvre et la communication des résultats des dénombrements ponctuels parmi les onze régions ciblées du Québec.

Les dénombrements seront effectués selon les modalités de participation de base du dénombrement ponctuel mutuellement convenues par le Canada et le Québec, décrites à l'annexe A.

Ce sont près de 60 collectivités désignées sur 61, partout au Canada, qui participeront au dénombrement des personnes en situation d'itinérance entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2018. Il s'agit d'une première mondiale où un ensemble de collectivités d'un pays dénombrera les personnes en situation d'itinérance à la même période de l'année en utilisant une approche commune. Les principaux éléments de la méthode ont été normalisés, tout en accordant une certaine latitude aux collectivités afin qu'elles puissent tirer profit de l'approche utilisée et l'adapter à leur propre situation.

Alors que dans les autres provinces canadiennes chaque collectivité est responsable de réaliser son dénombrement en vertu d'une entente convenue directement avec le gouvernement fédéral, le Québec se démarque en coordonnant la démarche de dénombrement dans onze régions ciblées de son territoire pour s'assurer d'une harmonisation dans la collecte, la saisie et l'analyse des données. Le dénombrement coordonné au Canada constitue une première mondiale et l'approche développée au Québec est unique au Canada.

Objectifs spécifiques³ :

Le volet sur l'itinérance visible consiste en un dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible, incluant un sondage. Il comporte les deux objectifs suivants :

- **Dénombrer les personnes en situation d'itinérance visible.** Cet exercice vise à déterminer, dans une collectivité, le nombre de personnes en situation d'itinérance visible qui se trouvent dans les refuges et autres ressources d'hébergement temporaire, dans la rue ou dans un lieu non conçu pour l'habitation humaine, sans avoir de domicile fixe, pendant une nuit donnée (soit celle du dénombrement). Les collectivités peuvent utiliser les dénombrements ponctuels, qui sont menés au cours d'années subséquentes, pour suivre l'évolution du phénomène de l'itinérance.

³ Section adaptée du site du gouvernement du Canada : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/communautes/sans-abri/rapports/guide-denombrements-ponctuels.html>.

- **Recueillir des renseignements auprès des personnes en situation d'itinérance visible.** Au moyen d'un questionnaire, le dénombrement fournit à la collectivité des renseignements sur les données démographiques et autres caractéristiques, telles que l'historique d'itinérance et l'utilisation de services. Ce questionnaire s'adressera principalement aux personnes en situation d'itinérance visible dénombrées, mais également à certaines personnes en situation d'itinérance cachée. Les données recueillies auprès de ces dernières contribueront à alimenter le volet 2 du portrait sur l'itinérance cachée.

Le dénombrement ponctuel **ne vise pas à** :

- Dénombrer l'ensemble des personnes qui sont en situation d'itinérance dans une collectivité au fil du temps. En mettant l'accent sur une seule nuit, le dénombrement n'inclura pas certaines personnes en situation d'itinérance épisodique. Il ne comprendra pas non plus la grande majorité des personnes qui ne vivra qu'un seul épisode, souvent bref, d'itinérance au cours d'une période telle qu'une année. Le dénombrement fournira plutôt une estimation du nombre de personnes qui sont en situation d'itinérance visible à un moment précis.
- Dénombrer les personnes qui vivent en situation d'itinérance cachée (ex. : les personnes hébergées temporairement chez d'autres, sans avoir leur propre domicile fixe). Certaines collectivités sondent tout de même les personnes en situation d'itinérance cachée afin de recueillir des renseignements sur leurs besoins en matière de services.

Quoi : Dans le cadre de l'Entente Canada-Québec, les deux paliers de gouvernement ont convenu de 17 questions, dont 3 questions de sélection et 14 questions de base. Ce sont ces mêmes questions qui seront posées par l'ensemble des collectivités désignées du Canada. Ces questions nous permettront de connaître :

- les caractéristiques sociodémographiques de ces personnes : âge, genre, orientation sexuelle, statut autochtone, issu de l'immigration (immigrant ou réfugié), ancien combattant;
- les caractéristiques propres à la situation d'itinérance : lieu où les individus passent la nuit, âge du début de l'itinérance, nombre de jours en situation d'itinérance dans la dernière année, itinérance vécue seule ou avec d'autres personnes, nombre de fois différentes où ils ont vécu une situation d'itinérance dans la dernière année, utilisation d'une ressource d'hébergement d'urgence, mobilité sur le territoire, source de revenus, cause de la perte du dernier logement, etc.

Le Québec a la latitude d'ajouter des questions à celles de l'Entente Canada-Québec. Afin de cibler et de prioriser les questions pertinentes à ajouter, le MSSS invitera les chercheurs associés au dénombrement, de même que les régions concernées par le dénombrement, à lui soumettre des propositions, qui seront discutées par la suite avec le comité du volet dénombrement. L'Observatoire canadien a d'ailleurs préparé plusieurs questions complémentaires qui pourront être analysées.

Où : Le dénombrement aura lieu dans onze régions sociosanitaires du Québec, soit le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Capitale-Nationale, la Mauricie et Centre-du-Québec, l’Estrie, Montréal, l’Outaouais, Chaudière-Appalaches, Laval, Lanaudière, Laurentides et la Montérégie.

Quand : Le dénombrement ponctuel coordonné des personnes en situation d’itinérance dans les collectivités désignées à l’échelle pancanadienne sera mené entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2018 dans le cadre de la Stratégie des partenariats de lutte contre l’itinérance (SPLI), afin de dresser un portrait pancanadien de l’itinérance. Pour le Québec, la date retenue est le 24 avril 2018.

VOLET 2 : L'itinérance cachée (sondage auprès de la population générale)

Contexte :

L'itinérance cachée masque fortement l'ampleur du phénomène de l'itinérance, notamment chez les femmes et les personnes autochtones. Cette forme d'itinérance concerne les personnes qui n'ont pas de chez-soi, mais qui vivent chez des membres de leur famille ou des amis, dans un hôtel, dans une voiture, etc. Il s'agit d'une forme d'itinérance plus difficile à documenter.

Objectifs spécifiques :

À partir d'un sondage auprès de la population générale :

- documenter les épisodes d'instabilité résidentielle qu'a pu vivre la population générale;
- documenter l'ampleur de l'itinérance cachée (portée à préciser).

Afin d'orienter le sondage, il faudra préalablement explorer les données déjà disponibles à l'échelle canadienne et recenser les questions posées dans les enquêtes existantes pour documenter l'itinérance cachée.

Quoi : Le MSSS prévoit mandater une firme de sondage pour demander à la population si elle a déjà connu ou non une expérience d'itinérance. La portée du sondage devra être balisée en fonction, notamment, des budgets disponibles. Ainsi, le nombre de personnes sondées et les régions visées par cette démarche restent à déterminer. À ce stade, un sondage téléphonique est prévu. Toutefois, un sondage Web constitue une avenue à explorer. Le sondage constitue en quelque sorte un projet pilote en vue d'envisager, dans le cadre des travaux de surveillance, d'ajouter des questions sur l'itinérance au sein d'une enquête sociale plus générale (ex. : Enquête québécoise sur la santé de la population, 2020-2021).

Quand : Le meilleur moment pour réaliser le sondage pourra être déterminé par le MSSS, de concert avec les chercheurs et le comité consultatif, selon le plan de travail établi pour la réalisation du deuxième portrait. À noter qu'une fois le questionnaire conçu, le processus de collecte de données et la rédaction du rapport peuvent être réalisés dans de courts délais (quelques semaines seulement).

Coût : Les coûts seront déterminés selon la portée de la démarche.

Où : Les régions du Québec visées par cet exercice demeurent à préciser.

VOLET 3 : L'utilisation des services (milieu communautaire, établissements du réseau de la santé et des services sociaux et partenaires intersectoriels)

Contexte :

Le choix des indicateurs utilisés dans le premier portrait a été influencé par les travaux de suivi faits dans certaines villes canadiennes, l'avis des experts du comité de pilotage du premier portrait de même que la littérature scientifique sur les facteurs de risque au regard de l'itinérance. Les trois catégories d'indicateurs ayant finalement été retenues pour le premier portrait ont été les suivantes : 1) indicateurs sur l'utilisation des lits d'urgence dans les ressources d'hébergement d'urgence (RHU); 2) indicateurs sur l'utilisation des lits de transition; et 3) indicateurs sur les déterminants structurels (liés aux dimensions du revenu, de l'insécurité alimentaire, du logement et du réseau d'entraide).

À l'aube de la réalisation du deuxième portrait de l'itinérance au Québec, il s'avère essentiel de considérer les actions ayant été jugées prioritaires au terme de la démarche du premier portrait. Ainsi, en fonction des défis encore à relever et des avancées enregistrées lors du premier portrait de l'itinérance au Québec, les actions devant être menées à bien en priorité sont :

- Réviser la liste des indicateurs retenus pour, notamment, arriver à mieux représenter l'utilisation des lits d'urgence ainsi que des lits de transition et préciser la définition de ces derniers;
- Réviser les outils et les modalités de collecte des données (fichier Excel, par exemple) afin de favoriser l'uniformité des informations recueillies et de faciliter l'utilisation de ces outils par les ressources;
- Examiner des sources de données additionnelles, notamment les ressources d'hébergement s'adressant aux personnes ayant des problèmes de toxicomanie ou de jeu pathologique.

Il importe donc de cerner ce qui est nécessaire et suffisant de recueillir comme données dans le cadre du deuxième portrait et d'assurer la mise en place des moyens facilitant la réalisation de cet exercice ainsi que la surveillance continue du phénomène. Ces travaux sont préalables à la collecte des données administratives. Par ailleurs, les exercices de révision des indicateurs, des outils et des modalités devront être réalisés en tenant compte de l'objectif de comparaison des données avec le portrait de 2014, lorsque possible.

Objectifs spécifiques :

- Comparer les données recueillies à celles collectées en 2014 dans le cadre du premier portrait de l'itinérance au Québec;
- Recueillir des données objectives par rapport à l'utilisation des services offerts aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, sur une base annuelle.

Il est à noter que la collecte de données administratives comporte certaines limites. Entre autres, elle ne permet pas de distinguer le nombre de personnes différentes qui fréquentent les ressources en itinérance au sein d'une région (ces personnes ne disposant pas toutes d'un identifiant unique).

Quoi :

Comme mentionné précédemment, le choix des indicateurs devra faire l'objet d'une analyse, basée notamment sur le premier portrait réalisé et sur l'ensemble de la démarche prévue pour le deuxième. Voici des exemples des données pouvant être recueillies :

- **Utilisation des lits d'urgence dans les ressources d'hébergement d'urgence et utilisation des lits de transition**

Ressource d'hébergement d'urgence (RHU): Les ressources d'hébergement d'urgence offrent un gîte (un lit) sécuritaire pour la nuit aux personnes qui sont sans abri, avec services complémentaires pour combler des besoins de base tels que repas, douche et vêtements. Dans certaines ressources, l'utilisateur doit partir le matin et se réinscrire le soir venu. D'autres ressources offrent un gîte pour une courte période de temps, peu importe que la personne parte ou non le matin venu. Les critères d'accès sont liés à la situation d'itinérance dans laquelle se trouve la personne. Les individus sont admis directement, avec ou sans référence. Sauf pour les mesures d'exception, ces ressources sont ouvertes 7 jours sur 7, 365 jours par année. Certaines accueillent des personnes selon certains critères particuliers : jeunes, femmes ou hommes, Autochtones et familles.

Lits de transition: Les lits de transition désignent un lieu d'habitation à vocation transitionnelle et à durée limitée, généralement géré par un organisme à but non lucratif. Les usagers de ces ressources sont considérés comme étant sans logement. Les lits de transition se trouvent dans les RHU ainsi que dans d'autres types de ressources comme les Auberges du cœur, les ressources d'hébergement pour femmes et les ressources d'hébergement s'adressant aux personnes ayant des problèmes liés à l'usage de substances psychoactives ou à la participation à des jeux de hasard et d'argent.

Exemples d'indicateurs : Nombre de lits, nombre de nuitées disponibles, nombre de nuitées occupées, taux d'occupation, taux de refus pour cause de débordement ou pour d'autres causes, nombre de personnes différentes admises, genre, âge, durée moyenne de séjour, nombre de nouvelles personnes admises pour la première fois, nombre de personnes admises à l'extérieur du Canada, nombre de personnes admises ayant un statut autochtone, nombre de personnes admises ayant été dirigées vers la ressource (référence), nombre de personnes admises selon la dernière adresse (provenance géographique), moyenne du nombre d'admissions par personne admise, nombre de personnes admises touchées par un problème particulier.

- **Utilisation des services offerts par les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) ou les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) ayant une mission de centre de réadaptation en dépendance et de centre local de services communautaires à l'aide des systèmes d'information clientèle I-CLSC et SIC-SRD**

Le système d'information clientèle implantée au sein des CISSS et CIUSSS ayant une mission de centre de réadaptation en dépendance (SIC-SRD) nous permet déjà d'avoir accès à certaines données concernant une partie des personnes en situation d'itinérance qui fréquentent ces services. Des travaux demeurent toutefois nécessaires pour, entre autres, s'assurer de joindre l'ensemble des usagers desservis et uniformiser les données recueillies. Des démarches pourront également être amorcées pour évaluer la possibilité d'obtenir des données à partir du système d'information clientèle des CISSS et CIUSSS ayant une mission de centre local de services communautaires (CLSC). L'utilisation de l'outil de repérage développé par le CREMIS pourrait être envisagée comme un levier intéressant.

- **Données collectées par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)**

La RAMQ a pour mission d'administrer « les régimes publics d'assurance santé du Québec, elle gère l'admissibilité des personnes; rémunère les professionnels de la santé; assure les contrôles adéquats; informe la population; assure un partage sécuritaire des renseignements de santé et facilite l'accès aux soins de santé »⁴.

Exemples d'indicateurs : Nombre de cartes d'assurance maladie délivrées à des personnes en situation d'itinérance, nombre de demandes de renouvellement de la carte d'assurance maladie réalisées par des personnes en situation d'itinérance.

⁴ Régie de l'assurance maladie du Québec. *La Régie*, n. d. En ligne : <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/regie/Pages/mission.aspx>

- **Données collectées par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)**

Exemples d'indicateurs : Nombre d'adultes temporairement sans adresse recevant un chèque d'aide financière de dernier recours, nombre de personnes en situation d'itinérance ayant participé aux projets Programme d'aide et d'accompagnement social « PAAS Action ».

De façon générale, les indicateurs liés aux déterminants structureaux (revenu, insécurité alimentaire, logement et réseau d'entraide) recueillis dans le cadre du premier portrait n'ont pas permis de démontrer de lien direct avec l'itinérance outre celui relatif au nombre d'adultes temporairement sans adresse recevant un chèque d'aide financière de dernier recours. Conséquemment, ces indicateurs ne sont pas pressentis à ce jour parmi les données administratives à prendre en considération pour le prochain portrait.

Où : La collecte de données sera effectuée auprès des 16 régions du Québec pour obtenir un portrait national et comparable à celui publié en 2014.

Quand : La saisie des données s'effectuera à partir de 2018-2019. Il est souhaité que la démarche puisse ultimement s'inscrire dans un processus continu qui permettra d'obtenir des données sur une base régulière.

Comment : Les étapes préalables à la collecte des données (y compris la révision de la liste des indicateurs, la révision des outils et des modalités de collecte des données ainsi qu'un examen des sources de données additionnelles) seront réalisées par le coordonnateur national, qui travaillera étroitement avec l'équipe scientifique et le comité consultatif. Ces travaux devront être étroitement arrimés à ceux sur la surveillance.

La collecte de données sera planifiée par le coordonnateur national, de concert avec le soutien des CISSS et CIUSSS, des organismes communautaires et des partenaires interministériels concernés.

Ce sont les intervenants des organismes communautaires et des établissements du réseau de la santé et des services sociaux qui auront un rôle clé à jouer dans la saisie des données, à la suite de quoi elles seront transmises au coordonnateur national. Il reste à déterminer le rôle qu'aura le coordonnateur national, par rapport à celui des chercheurs, pour l'analyse des données et la rédaction du rapport.

VOLET 4 : Approfondissement des connaissances à l'égard des personnes en situation d'itinérance (méthodologie à déterminer)
--

Objectifs spécifiques :

En complément aux volets précédents, qui misent davantage sur une approche quantitative, la présente démarche vise à accroître les connaissances à l'égard des personnes en situation d'itinérance en approfondissant certaines dimensions moins documentées, notamment en explorant les facteurs sociaux et individuels qui expliquent l'itinérance.

Contrairement au dénombrement, ce volet du portrait ne vise pas à compter les personnes en situation d'itinérance.

Quoi : Les données recueillies permettront d'explorer les caractéristiques et les parcours des personnes en situation d'itinérance, ainsi que les facteurs sociaux et individuels associés à leur réalité. Des données démographiques seront également recueillies (ex. : âge, sexe, orientation sexuelle, lieu de naissance, statut légal, statut autochtone, état matrimonial, nombre d'enfants de moins de 18 ans). Les thématiques à aborder demeurent à préciser; les thématiques présentées ci-dessous sont envisagées à ce stade-ci :

- Types de lieux fréquentés par la personne, où elle a passé la nuit de l'étude et les dernières nuits, ainsi que le quartier ou la ville ou le pays où ces endroits sont situés;
- Historique de l'itinérance (âge lors du premier épisode, temps total passé en itinérance dans les dernières années, etc.);
- Pour les personnes en itinérance cachée : durée moyenne de séjour à un même endroit dans la dernière année, lien l'unissant à la personne qui l'héberge (si hébergé chez autrui), etc.;
- Pour les personnes en itinérance épisodique : informations sur la durée de l'épisode en logement stable précédent, et de l'épisode d'itinérance le précédant;
- Lieu où la personne se trouvait au début de son dernier épisode d'itinérance;
- État de santé physique et mentale perçue;
- Informations sur l'usage de substances psychoactives et la pratique de jeux de hasard et d'argent;
- Informations sur les services de santé et services sociaux reçus au cours des derniers mois;
- Facteurs perçus comme facilitants et constituant un obstacle à l'obtention d'un logement et au maintien dans celui-ci.

Ces thématiques feront l'objet de discussions avec les chercheurs et le comité consultatif pour s'assurer de leur pertinence et évaluer la nécessité d'en ajouter, au besoin.

Où : Cette question devra être discutée avec les chercheurs en fonction des budgets disponibles.

Quand : La collecte des données serait effectuée au cours de l'année 2018-2019.

INTÉGRATION DU CONTENU

La dernière étape visera à intégrer les résultats recueillis dans chacun des quatre volets pour en permettre l'analyse et en faire ressortir les principaux éléments. La forme que prendra le portrait constituera un élément d'importance pour s'assurer d'une appropriation des résultats par les différents acteurs concernés au sein de chacune des régions.

Des données complémentaires à celles recueillies dans le cadre de la présente démarche pourront être mises de l'avant. Pensons notamment à celles provenant du *Portrait de l'itinérance dans les communautés des Premières Nations au Québec*.

REFERENCES

Fournier, L. *Enquête auprès de la clientèle des ressources pour personnes itinérantes des régions de Montréal-Centre et de Québec, 1998-1999*. Québec, Institut de la statistique du Québec, 2001. En ligne : www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/etat-sante/sante-globale/enquete-itinerants-1.pdf.

Fournier, L., et autres. *Dénombrement de la clientèle itinérante dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jour des villes de Montréal et de Québec*. Santé Québec, 1998. En ligne :

www.google.ca/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0ahUKEwi91YDZpqrXAhWh7IMKHag5BygQFggnMAA&url=http%3A%2F%2Fwww.assnat.qc.ca%2FMedia%2FProcess.aspx%3FMediaId%3DANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_7705%26process%3DDefault%26token%3DZyMoxNwUn8ikQ%2BTRKYwPCjWrKwg%2BvIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe%2FvG7%2FYWzz&usg=AOvVaw1O7yX2sxlI15CfuL1jVEqE.

Parazelli, M., et autres. *Les enjeux du partage de l'espace public avec les personnes itinérantes et sa gestion à Montréal et à Québec : perspectives comparatives et pistes d'actions*. Rapport de recherche, programme Actions concertées, 2013. En ligne :

www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/448958/PC_PazarelliM_rapport+2013_espaces+publics+vs+itin%C3%A9rance/f390841f-66aa-4609-a7f9-dd331ea48ab8.

ANNEXE A

Extrait de l'Entente de financement concernant la mise en œuvre de dénombrements ponctuels au Québec dans le cadre de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance

Modalités de participation et questions de base du sondage dans le cadre du dénombrement ponctuel au Québec

1. Modalités de participation à l'intention des collectivités

Les deux principaux objectifs d'un dénombrement ponctuel consistent à réaliser un décompte des personnes en situation d'itinérance et à mener un sondage afin de recueillir des renseignements démographiques auprès de ces personnes.

Reconnaissant la nécessité de trouver un équilibre entre la rigueur méthodologique et la souplesse au niveau des collectivités, les Parties ont convenu des modalités de participation requises et des questions de base pour recueillir des renseignements sur la population en situation d'itinérance dans le cadre de dénombrements ponctuels au Québec.

1.1 Modalités requises

Modalité n° 1 : Le dénombrement s'entend du nombre de personnes en situation d'itinérance comptabilisées au cours d'un soir donné entre le 1^{er} mars 2018 et le 30 avril 2018.

Modalité n° 2 : La méthode et le sondage utilisés par la collectivité comprennent les questions de base de sélection et du sondage convenues par les Parties et précisés à la section 2 de la présente annexe pour le dénombrement de 2018, ainsi que les populations de base suivantes :

- **Les personnes en situation d'itinérance qui ne sont pas dans les ressources d'hébergement d'urgence :** comprennent les personnes qui dorment dans des endroits inadéquats à l'habitation humaine, y compris les endroits suivants : rues, ruelles, parcs et autres lieux publics, gares de transit, édifices abandonnés, véhicules, ravins et autres endroits extérieurs où l'on sait que les personnes sans abri dorment.
- **Les personnes en situation d'itinérance qui sont dans les ressources d'hébergement d'urgence :** comprennent les personnes dormant dans les endroits suivants : ressources d'hébergement d'urgence (pour tous ou seulement pour les hommes, les femmes, les jeunes, etc.), refuges en cas de phénomène météorologique extrême, maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, et logements de transition. Les personnes qui reçoivent un bon

d'échange pour une chambre d'hôtel ou un motel au lieu d'un lit dans un refuge peuvent être incluses. Par contre, les personnes occupant un logement stable, qui font partie des programmes de l'approche Stabilité résidentielle avec accompagnement ou vivant dans des logements sociaux ou des logements subventionnés ne sont pas incluses.

Modalité n° 3 : La mise en œuvre à l'échelle locale du dénombrement ponctuel est fondée sur les consultations auprès des tables de concertation régionales de la SPLI. La méthodologie locale finale est approuvée par l'entité mandatée.

Modalité n° 4 : Les dénombrements des personnes en situation d'itinérance qui sont dans les ressources d'hébergement d'urgence se fondent sur le nombre de personnes restant dans des ressources d'hébergement d'urgence, des refuges en cas de phénomène météorologique extrême, des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, et des logements de transition au cours d'une nuit de l'année. S'il y a lieu, ils peuvent aussi inclure les familles ou les personnes qui ont reçu un bon d'échange pour une chambre d'hôtel ou un motel au lieu d'un lit dans un refuge.

Modalité n° 5 : Les dénombrements des personnes en situation d'itinérance qui sont dans les ressources d'hébergement d'urgence sont fondés sur les données recueillies par les systèmes de données des ressources d'hébergement d'urgence, lorsque disponibles. Les grandes collectivités peuvent utiliser une approche par échantillon pour le sondage, à savoir un échantillon représentatif des ressources d'hébergement d'urgence, ou des résidents de la ressource d'hébergement d'urgence, en expliquant la stratégie d'échantillonnage utilisée. Il convient de souligner que les sondages menés dans ces ressources ne servent pas à comptabiliser les personnes en situation d'itinérance, mais plutôt à recueillir les renseignements attendus dans le cadre de la présente entente au sein de ces établissements.

Modalité n° 6 : Les dénombrements des personnes en situation d'itinérance hors des ressources d'hébergement d'urgence se fondent sur un sondage réalisé dans la rue au cours d'une période de 24 heures. Ce sondage peut porter sur l'ensemble de la collectivité, les lieux connus d'une collectivité ou un échantillon de quartiers, ou encore il peut utiliser une approche mixte. Le sondage peut comprendre les rues, les ruelles, les parcs et les autres lieux publics, les gares de transit, les édifices abandonnés, les véhicules, les ravins, et les autres endroits extérieurs où l'on sait que les personnes en situation d'itinérance dorment.

Modalité n° 7 : L'entité mandatée est responsable de la qualité des données recueillies. Des efforts devraient être déployés pour veiller à ce que chaque personne soit comptée une seule fois (c'est-à-dire limiter les dédoublements) au moyen du sondage même et de l'élimination des dédoublements dans les données. L'entité mandatée est aussi responsable de veiller à ce que le personnel et les bénévoles reçoivent une formation adéquate, y compris sur les modalités du dénombrement, les procédures du sondage, la gestion des données et la confidentialité, ainsi que sur la sécurité personnelle.